



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250512-BUR-AG-25-064-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 12 mai 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Rénovation et financement de la pelouse et des façades du bâtiment du stade de Toga

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Jean-Louis MILANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Objet : Rénovation et financement de la pelouse et des façades du bâtiment du stade de Toga

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi du 2 mars 2022 Sport-santé et parité visant à démocratiser le sport en France, notamment en facilitant le sport santé et l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires

Considérant les difficultés de pratiques rencontrées par les différents publics ;

Considérant l'objectif de sécurité et de confort pour les pratiquants ;

Considérant l'occupation de l'enceinte sportive par les publics scolaires, associations sportives et tout public ;

Considérant l'appel à projet 2025 de l'Agence Nationale du Sport et de la Collectivité de Corse – Dotation Sport ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet de rénovation de la pelouse et des façades du bâtiment du stade de Toga
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT		205 907,50 €
Recettes		
Agence Nationale du Sport	40 %	82 363,00 €
Collectivité de Corse – Dotation Sport	40 %	82 363,00 €
Autofinancement CAB	35 %	41 181,50 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO